

Toulouse le 01/11/20

Mépris absolu insupportable et improvisation totale dans l'Education Nationale

Depuis 48 heures, ordres et contre-ordres tombent au gré des décisions du gouvernement, et en particulier du ministre de l'Education Nationale.

Vendredi soir, à 17h, les personnels ont ainsi appris que l'hommage que devait rendre la communauté scolaire à leur collègue Samuel Paty, sauvagement assassiné le 16 octobre pour avoir simplement exercé notre métier, se réduirait à une minute de silence, non préparée avec les élèves, et, probablement, dans le huis-clos des salles de cours, toutes portes fermées. Les professeurs seront donc seuls, sans possibilité de préparer les élèves et abandonnés par leur institution, pour faire observer une minute de silence qui mérite d'en expliciter précisément l'importance alors que, pour la première fois, un professeur a été la victime du terrorisme islamiste qui vise toute l'Ecole républicaine.

Très concrètement, le Ministre de l'Education Nationale refuse ainsi d'octroyer aux personnels le temps minimal de recueillement et de préparation collective, initialement prévu de 8h à 10h soit déjà dans un cadre plus que contraint, pour permettre d'organiser un hommage digne à notre collègue au sein des établissements du Second degré.

Nos organisations ont fait des propositions, notamment celle de conserver sur ce qui avait été initialement envisagé et le plus souvent anticipé dans les établissements tout au long de la semaine dernière. Le Ministre a fait aussi le choix de décaler dans le temps le travail pédagogique indispensable avec les élèves pour mettre en perspective cet assassinat qui a choqué et bouleversé toute la communauté scolaire, préférant imposer le temps de l'émotion à celui de la réflexion et de la prise de distance, sur des sujets particulièrement complexes : laïcité, liberté d'expression, etc. Pour ce travail pédagogique à mener courant novembre et dans la durée avec les élèves, nos organisations demandent au ministre que la liberté pédagogique de nos collègues soient pleinement respectée, aussi bien concernant sa temporalité, ses modalités que son organisation.

*

* *

Dans le même temps, le Ministre se montre dans l'incapacité de concrétiser sa promesse d'un protocole sanitaire renforcée, refusant de voir la réalité de la circulation du virus dans les établissements du 2nd degré : selon les données de Santé Publique France, le milieu scolaire concentré à la mi-octobre 35,9% des clusters en cours d'investigation, devenant le premier lieu de contamination, devant les entreprises et les établissements de santé. 80% des clusters en milieu scolaire étaient en outre observés dans les collèges, lycées (45,7 %).

Sans même consulter le Comité Hygiène et Sécurité ministériel, il promet d'appliquer un protocole que les établissements n'ont toujours pas pour le moment les moyens d'organiser, alors même qu'il n'est qu'à peine renforcé dans ses intentions.

Il refuse en outre d'envisager ce qu'il a lui même prévu et annoncé en juillet : l'organisation d'une réduction des effectifs des élèves dans les classes.

Ce faisant, il prend une lourde responsabilité quant à la sécurité sanitaire au sein des établissements du Second degré dans les prochaines semaines : pour les personnels, pour les élèves, pour leurs familles, alors que la situation actuelle a déjà conduit à la mise en place d'un reconfinement de toute la population pour de longues semaines.

*

* *

Les personnels du 2nd degré ne supportent plus le mépris à leur endroit qui s'exprime de la part du Ministre de l'Education nationale à travers l'impasse sur un hommage digne et apaisé pour l'un des leurs, tombé dans l'exercice de ses fonctions. Ils ne supportent plus son déni, ni l'impréparation de leur ministère, incapable de sécuriser dans les faits leur environnement de travail, ni les ordres et contre-ordres permanents, systématiquement à la veille des échéances et dans l'improvisation, qui nuisent à l'exercice de leurs missions.

Des préavis de grève sont ainsi déposés à partir du 2 novembre et au moins jusqu'au 7 novembre par nos organisations. Elles appellent les collègues à décider collectivement des formes à donner à leur action pour obtenir le respect et la protection qui leur est dû par leur ministre, pour ce qu'ils sont, et pour ce qu'ils représentent pour le pays.